

NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le Villa-Foie

Juin 2020

Volume 13, Numéro 05





M. Guy Bournival
conseiller



M. Sylvain Jutras
Maire



Mme Isabelle Dumont
Directrice Générale G.M.A.



M. Alex Desfossés-Cusson
conseiller

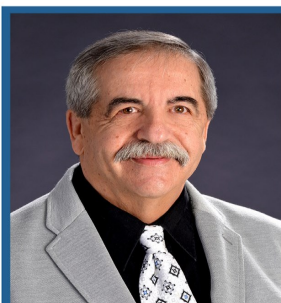
NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL
2017 Village 2021
Pour y vivre et grandir!



Mme Manon Blanchette
conseillère



M. Marcel Bergeron
conseiller



M. Gérard Martin
conseiller



M. Carl Langlois
conseiller

CONSEIL MUNICIPAL

M. Sylvain Jutras
MAIRE

COMITÉ HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A., NIV. 1

SIÈGE NO.1, M. Marcel Bergeron
COMITÉ BUDGET

SIÈGE NO.2, Mme Manon Blanchette
COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

SIÈGE NO.3, M. Gérard Martin
COMITÉ LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

SIÈGE NO.4, M. Alex Desfossés-Cusson
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

SIÈGE NO.5, M. Carl Langlois
COMITÉ FINANCE ET ADMINISTRATION

SIÈGE NO.6, M. Guy Bournival
COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
**Isabelle Dumont, directrice générale,
sec.-trés., g.m.a., niv. 1**
Tél.: 819 336-2744
Téléc.: 819 336-2030
No. d'urgence: 819 479-5640
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN ET CHALET

Maryse Bilodeau, coordonnatrice
541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: 819 336-3221
Téléc.: 819 336-2030
Courriel: infoccbc@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

Frédéric Marcotte, directeur
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 9-1-1

BIBLIOTHÈQUE

Jacinthe Dufort, coordonnatrice
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 819 336-2967

Horaire d'été
Lundi: 15h30 à 18h30
Mercredi: 8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00
Jeudi: 8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00
Samedi: 9h30 à 11h00 et 13h00 à 15h30

NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer au plus tard la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée sinon elle ne sera pas traitée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Lundi 8 juin 2020 à 20h00

Lundi 6 juillet 2020 à 20h00

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village Extraits séance du conseil du 6 avril 2020

SÉANCE À HUIS CLOS ET EN VISIOCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre

part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

REPORT DES DATES D'ÉCHÉANCES TAXES MUNICIPALES

Avis de motion accompagné du projet de règlement est donné qu'il sera adopté un règlement pour modifier le règlement de taxation afin de reporter les échéances des versements de taxes municipales.

FERMETURE AU PUBLIC HÔTEL DE VILLE (COVID-19)

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village désire lutter contre la propagation de la COVID-19 et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour ses employés;

Il est résolu d'entériner la fermeture de tous les bâtiments municipaux et l'hôtel de ville à la population à compter du 17 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

FERMETURE DES MODULES DE JEUX ET SKATE PARC

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village désire lutter contre la propagation de la COVID-19;

Il est résolu d'entériner la fermeture des modules de jeux du Parc École Opti-Mousses Desjardins, du Parc rue Gilles, des jeux d'eau et des modules situés à côté, de la patinoire couverte et du skate parc

RAPPORT INCENDIE AN 7

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée

de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent...»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministère de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de Sécurité incendie avant le 31 mars 2020, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de Sécurité incendie de la MRC ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires, et que d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 11 mars 2020;

Il est et résolu **DE PROCÉDER** à l'adoption du *Rapport annuel An 7 des activités en matière de sécurité incendie 2019*.

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire, du *Rapport annuel An 7 des activités en matière de sécurité incendie 2019* de la MRC de Drummond ainsi que de la présente résolution.

LOTS VACANTS

Il est résolu de faire parvenir une lettre de rappel à tous les propriétaires de lots vacants relativement à la réglementation qui stipule que les herbes doivent être coupées à des périodes spécifiques.

VENTE DE GARAGE SANS PERMIS

Il est résolu de reporter ce point vu la pandémie de COVID-19.

APPRENTI-STAGE

Étant donné que le volet Apprenti-Stage permet aux étudiants du secondaire d'acquérir un premier contact avec le marché du travail;

Il est résolu de présenter une demande au Carrefour Jeunesse Emploi du Comté de Richmond dans le cadre du trio Étudiant Desjardins pour l'emploi volet apprenti-stage pour les travaux publics. De demander l'autorisation au Syndicat CSN NDBC Village conformément à la convention collective. De mandater Mme Isabelle Dumont afin de représenter la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village sur le comité de sélection.

FORMATION COURS DE SECOURISME

Il est résolu d'autoriser et de défrayer les cours de formation secouristes en milieu de travail à Messieurs Steve Desharnais, Guy St-Jean et Jean Raviele au coût de 112.00\$ chacun. Les frais de déplacements et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTION RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLATION DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-417 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

ATTENDU QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Guy Bournival lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.

Il est résolu : **OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement. (Règlement disponible sur le site internet ou au bureau)

ADOPTION RÈGLEMENT 2020-416 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO.131 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES DU GROUPE COMMERCE 1 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE P2 (CASERNE INCENDIE DANS UNE PARTIE DU PARC LAFERRIÈRE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve pertinent de procéder à la modification des parties dudit règlement afin d'y apporter certains ajustements;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreignent les initiatives de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est conforme au plan d'urbanisme et à tout autre outil législatif de planification en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la municipalité à la séance du Conseil le 3 février 2020;

Considérant qu'aucune demande valide n'a été reçue;

Il est d'adopter le règlement numéro 2020-416.

MADA (FRAIS BÉNÉVOLES)

Il est résolu d'autoriser le remboursement des frais de représentations aux bénévoles du comité MADA (Municipalité amie des aînés) sous la responsabilité de Mme Manon Blanchette.

PUITS NO.6

A)APPEL D'OFFRES

Étant donné les plans et devis préparés par LNA hydrogéologue reçu le 5 mars 2020;

Il est résolu d'entériner l'appel d'offres sur SEAO pour la construction du puits no.6 et des essais de pompage.

B)OCTROI CONTRAT

Étant donné l'appel d'offres sur SEAO pour la construction du puits no.6 et des essais de pompage;

Étant donné qu'à l'ouverture des soumissions, le résultat fut le suivant;

Groupe Puitbec inc. 71 350.04\$ taxes incluses

Forages LBM inc. 88 637.68\$ taxes incluses

Bernard Lizotte et Fils inc 181 404.99\$ taxes incluses

Étant donné que les soumissions sont conformes;

Il est résolu d'octroyer le contrat pour la construction du puits no.6 et des essais de pompage à Groupe Puitbec Inc au coût de 71 350.04\$ taxes incluses.

ENTENTE HÉBERGEMENT MESURES D'URGENCES AGROPUR

Étant donné qu'Agropur a procédé à la révision de son plan de mesures d'urgence pour son installation;

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village une entente d'hébergement temporaire avec Agropur.

CASERNE INCENDIE

Étant donné le règlement de gestion contractuelle;

Il est résolu de mandater Englobe afin de faire une étude géotechnique pour la caserne incendie selon l'offre de service 2020-P025-0132.

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN SERVICE DE PRÊT DE LIVRES SUR DEMANDE AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

Il est résolu que le maire et la directrice générale soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, une entente intermunicipale relative à un service de prêt de livres sur demande à intervenir avec la ville de Drummondville pour les années 2020 à 2022.

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Dépôt est fait du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 préparé par Mme Caroline Martin d'Aquatech

OFFRE DE SERVICE EN DROIT MUNICIPAL ET DU TRAVAIL

Étant donné qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail;

Étant donné l'offre de service datée du 18 mars 2020 de Me Rino Soucy, ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution;

Il est résolu de mandater DHC Avocats spécialisé en droit municipal et du travail pour l'année 2020.

CLÔTURE TERRAIN MUNICIPAL STATION DE POMPAGE ET ABRI

Étant donné la demande de prix auprès de deux(2) soumissionnaires;

Étant donné les prix reçus;

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'une clôture commerciale avec latte sur le terrain de la station de pompage et de l'abri par Clôture Drummond au coût de 30 072.50\$ plus taxes.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 4 mai 2020

SÉANCE À HUIS CLOS ET EN VISIOCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020; jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 et jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020; jusqu'au 22 avril 2020 par le décret 478-2020; et jusqu'au 6 mai 2020 par le décret 500-2020 du 29 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

MAIRE SUPPLÉANT

Il est résolu de nommer Mme Manon Blanchette maire(sse) suppléant(e) et remplaçant(e) à la MRC Drummond en cas d'absence du maire pour la période du 1er juin au 30 septembre 2020.

ADOPTION RÈGLEMENT 2020-418 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LE REPORT DES PAIEMENTS DE TAXES

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-418
MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES, LES INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES, LES COÛTS DES PERMIS, LES TARIFS D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020
NUMÉRO 2019-414

ATTENDU QUE la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a adopté le 16 décembre 2019, le Règlement 2019-414 applicable pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal/ de ville à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité/ville, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 4 versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Gérard Martin lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est résolu :

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement numéro **2019-414** sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
8 mai 2020	8 juillet 2020
7 août 2020	7 septembre 2020
9 octobre 2020	9 novembre 2020

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

RENOUVELLEMENT LICENCE CONSEIL SANS PAPIER

Il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat entre la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et ICO technologies inc pour la licence et le soutien technique du logiciel du conseil sans papier au coût de 793.12\$ plus taxes.

GÉNÉRATRICE STATION DE POMPAGE

Étant donné le feu ayant détruit l'abri le 12 février 2019;

Étant donné la disponibilité des blocs de béton;

Il est résolu d'autoriser la mise en place de blocs de béton autour de la génératrice de la station de pompage à titre d'essai.

TRAITEMENT CONTRE LES FOURMIS ET LES ARAIGNÉES

Il est résolu de mandater les Entreprises Maheu extermination Ltée pour le traitement contre les fourmis et les araignées au coût 337.50\$ plus taxes.

LES P'TITES BOÎTES À LUNCH

Étant donné qu'il n'y aura pas de tournoi de Golf cette année pour venir en aide aux P'tites boîtes à Lunch vu la COVID-19;

Il est résolu d'autoriser et de défrayer à la MRC Drummond le montant de 1 400\$ aux P'tites boîtes à Lunch de la Tablée populaire afin de permettre à des élèves du primaire provenant de familles défavorisées de recevoir des déjeuners et des dîners équilibrés chaque jour de classe.

FÊTE NATIONALE 2020

Étant donné que dans un contexte où certaines mesures sanitaires mises en place pour protéger les Québécois de la COVID-19 devront être respectées à plus long terme;

Étant donné que le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals ainsi que des événements culturels intérieurs et extérieurs prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020;

Il est résolu d'annuler la fête Nationale du Québec prévue le 23 juin 2020.

RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Étant donné que dans le cadre de la stratégie québécoise d'eau potable, la municipalité doit faire faire une recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable;

Étant donné les prix demandés: Nordikeau 6 620.00\$ plus taxes, Simo Management inc 6 486.00\$ plus taxes

Il est résolu d'octroyer le contrat à Simo Management inc au coût de 6 486.00\$ plus taxes.

VILLE DE DRUMMONDVILLE: ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

Étant donné que la municipalité de Wickham demande à la Ville de Drummondville d'accorder un crédit ou de réduire la contribution 2020 de la municipalité prévue à l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture au prorata du nombre de jours que notre population n'aura pas accès aux services des activités récréatives et culturelles offertes par la Ville en vertu de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture;

Étant donné que la municipalité de Wickham demande un appui des municipalités;

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande d'appui de la municipalité de Wickham.

DEMANDE DE PROLONGEMENT CONCORDANCE AU SCHÉMA

ATTENDU QUE le règlement édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1 est entré en vigueur le 25 juillet 2017, remplaçant ainsi les règlements MRC-773 et MRC-66;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité peut adopter un règlement de concordance pour se conformer au règlement MRC-826 qui modifie le schéma et pour se conformer au règlement MRC-773-1 (Schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC de Drummond);

ATTENDU QUE la municipalité a amorcé une révision complète du plan et des règlements d'urbanisme, le 15 janvier 2018 avec l'adoption de la résolution numéro 2018-025;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement numéro MRC-773-1 de la MRC de Drummond, soit avant le 25 juillet 2019;

ATTENDU QU'on entend par règlement de concordance, tout règlement parmi les suivants :

1. Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

2. Que le Conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie;

ATTENDU QUE la ministre a accordé une prolongation du délai jusqu'au 25 juillet 2020, suite à la demande du conseil municipal, le tout en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la situation actuelle, en lien avec la Covid-19, créera des délais importants dans les procédures d'adoption et qu'il y aura également d'autres délais dont notamment les 120 jours d'examen de concordance au SADR;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une nouvelle prolongation de délai à Madame la Ministre;

Il est résolu que le conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de concordance nécessaires suite à l'adoption du règlement MRC-773-1 modifiant le SADR de la MRC de Drummond jusqu'au 25 octobre 2020.

MATÉRIEL DE PRÉVENTION

Étant donné que la municipalité veut protéger les citoyens et ces employés de la COVID-19;

Étant donné la réouverture éventuelle des lieux publics;

Il est résolu d'autoriser l'achat de trois(3) station de lave-main portable autonome (hôtel de ville, centre récréatif et bibliothèque) de Hygiénik Canada au coût de 995.00\$ plus taxes chacun ainsi que des masques, du purell et des visières selon la disponibilité des fournisseurs.

VACANCES 2020

Il est résolu d'autoriser les vacances des employé(e)s selon l'annexe A.

RESURFAÇAGE RUE BIRON

Étant donné la demande d'aide financière au Ministère des Transports pour le resurfaçage de la rue Biron;

Il est résolu de mandater EXP experts-conseils afin de préparer les plans et devis techniques pour le resurfaçage de la rue Biron.

Il est de plus résolu d'installer un dos d'âne sur la rue Biron.

DIVERS

A) APPEL D'OFFRES PAVAGE RUE BLAKE

Étant donné les plans et devis préparés par Avizo Experts conseils;

Il est résolu d'aller en appels d'offres par invitation pour le pavage de la rue Blake à même la TECQ.

B) RENOUVELLEMENT COPERNIC

ADHÉSION

Il est résolu d'autoriser et de défrayer les coûts de renouvellement à Copernic (organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet) au coût de 75\$ et de déléguer M. Gérard Martin afin de représenter la municipalité. M. Guy Bournival agira à titre de substitut.

François

De Bon Conseil

Conseiller en décoration

Consultation à domicile pour:

- Choix de couleurs • Accessoires déco • Luminaires
- Tissus/carpettes • Habillage de fenêtres • Mobilier

Relooking - Homestaging - Magasinage personnalisé -
Organisation/rangement

Service courtois et tarif très abordable!

François Vigneault

290 rue Jérôme, Bon-Conseil, Qc
Francois.vigneault@outlook.com
514.331.8158

LOCATION
D'OUTILS

GGL INC.



mini mécanique

Ariens

ECHO

Cub Cadet



HONDA
MOTEURS

Husqvarna

OREGON

TIGA

STIHL

Tanaka



Tél. **819 336-2106** Cell. **819 479-1897**

450, rue Notre-Dame, N.-D.-du-Bon-Conseil J0C 1A0



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

Le conseil a adopté le règlement 2020-416 modifiant le règlement de zonage afin de permettre certains usages du groupe commerce 1 à l'intérieur de la zone P2 (caserne incendie dans une partie du Parc Laferrière).

Ce règlement est entré en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité émis par la MRC Drummond soit le 8 mai 2020. Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ce 11^e jour de mai deux mille vingt.

Isabelle Dumont
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1

Ensemble, nous pouvons arrêter le virus ... et la **violence**.

Le confinement rend la violence plus difficile à voir, mais elle est plus présente que jamais pour les femmes et les enfants qui la subissent.

Vous voyez ou entendez quelque chose qui ressemble à de la **violence conjugale ou familiale?**

Appelez le 911.

Le **coronavirus** c'est l'affaire de toutes et tous.
La **violence conjugale et familiale** aussi!

Urgence : 911

Aide et références 24/7 :

SOS violence conjugale : 1 (800) 363-9010

Prévention suicide : 1 (866) 277-3553

Tel-jeunes : 1 (800) 263-2266



L'ALLIANCE 



Pour l'instant ,
les ventes de garage
Ne sont pas permises selon les
Directives gouvernementales.

Aucun permis ne sera émis.



Étant donné que le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals ainsi que des événements intérieurs et extérieurs prévus pour la période allant jusqu'au 31 août 2020, nous n'avons d'autre choix que d'annuler les festivités de cette année.



**On se donne rendez-vous
En 2021**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ VILLAGE
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le règlement no. 2020-418 Règlement modifiant le règlement fixant les taux de taxes, les intérêts sur arrérages, les coûts des permis, les tarifs d'utilisation des équipements et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 numéro 2019-414 a été adopté par le conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village le 4 mai 2020.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi à l'hôtel de ville située au 541, rue Notre-Dame. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce cinquième jour de mai deux mille vingt.

Isabelle Dumont
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

AVIS PUBLIC

**Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable
Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019**

Prenez avis que le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 a été dressé selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Que ce bilan a été déposé au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Fait et donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ce 7e jour du mois d'avril 2020.

Isabelle Dumont
Directrice générale/secrétair-trésorière gma



PRÉVENIR UN REFOULEMENT D'ÉGOUT PAR L'INSTALLATION DE CLAPET ANTIRETOUR (OBLIGATOIRE)

Dans un réseau de plomberie, il est obligatoire de bien protéger les appareils sanitaires contre un potentiel refoulement des égouts.

Comme l'atteste l'une des causes de réclamations les plus fréquentes auprès des compagnies d'assurances habitation, les refoulements des eaux d'égout et/ou des eaux de pluie sont à l'origine de bien des dommages à l'intérieur des bâtiments.

Les systèmes d'évacuation des égouts de votre résidence sont en étroite relation avec les réseaux d'égout municipaux. Il est de votre responsabilité comme propriétaire d'en assurer l'entretien en tout temps.

Pour protéger adéquatement votre propriété, assurez-vous qu'elle soit équipée au sous-sol de tous les dispositifs de protection obligatoires prévus à la réglementation municipale et au Code de plomberie du Québec.

Certains dispositifs de protection comme une pompe d'assèchement ou un clapet antiretour peuvent empêcher les eaux d'égout de refouler vers les équipements de votre propriété. Si vous possédez ce genre d'installation, jetez-y un coup d'œil régulièrement. Assurez-vous de son bon fonctionnement et procédez à son entretien régulier.

Refoulement d'égout : quoi faire?

Un refoulement d'égout peut survenir lorsque les installations ou les conduites de votre propriété sont obstruées par des résidus quelconques. Il peut aussi se produire par une surcharge des réseaux municipaux en cas de pluies exceptionnelles.

- En de tels cas, vous devez consulter un plombier, lequel, après une évaluation du problème procédera au nettoyage des appareils ou conduites concernées. S'il n'est pas en mesure de dégager l'obstruction des conduites, il pourra en déterminer l'emplacement exact. Vous pourrez ensuite communiquer avec la municipalité afin que les employés qui travaillent au réseau procèdent à la vérification de l'état du réseau municipal.
- Ultiment, une vérification par caméra confirmera les raisons et l'emplacement du blocage, souvent causés par la présence de racines, l'affaissement d'une conduite, des fissures dans les tuyaux ou la présence de résidus (essuie-tout, lingettes, tampons, etc.) qui n'auraient pas dû être jetés dans la toilette.
- Vérifier si votre contrat d'assurance couvre les dommages au sous-sol auprès de votre courtier. Prenez soin de photographier les dégâts causés par le refoulement ou l'inondation avant de procéder au nettoyage et à la décontamination.

Nettoyer en profondeur

Personne n'est à l'abri d'un dégât d'eau ou d'un refoulement d'égout. L'infiltration peut provenir du toit ou des murs du sous-sol, des gouttières qui débordent ou des descentes ou colonnes pluviales obstruées ou encore par un excès d'humidité provoqué par l'activité quotidienne des habitants de la maison. Une plomberie défectueuse ou la mauvaise qualité du drainage du terrain pourrait aussi en être la cause.

Dans de tels cas, il est recommandé de voir à ce que les surfaces atteintes soient bien asséchées et bien nettoyées afin d'éviter les moisissures qui peuvent causer des problèmes de santé.



RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET IMMOBILISATION DES VÉHICULES

En vigueur à compter du 1er avril 2019

Un travail d'harmonisation des règlements sur le territoire de la MRC Drummond a été effectué afin de faciliter l'application de certaines dispositions par la Sûreté du Québec.

STATIONNEMENT DE VÉHICULES LOURDS ZONE RÉSIDENTIELLE:

Il est interdit ***en tout temps*** de stationner ou d'immobiliser un véhicule lourd ayant une masse nette de plus de 3000 kilogrammes ou une remorque en bordure de rue, dans une zone résidentielle, sauf pour effectuer une livraison ou un travail.



STATIONNEMENT DE CARAVANES OU D'HABITATIONS MOTORISÉES

Il est interdit de laisser ou de stationner une habitation motorisée ou une caravane à la remorque d'un véhicule routier ou non, dans une rue ou un terrain de stationnement municipal, entre minuit et 7h00, et ce, tous les jours.





FIN DES OPÉRATIONS DE TAXI BON CONSEIL ENR.

À compter du 1 mai 2020

Depuis 25 ans Taxi Bon conseil enr. donne un service de transport 7 jours / 7 et ce 24 heures / 24. Avec la nouvelle loi sur le taxi, j'ai pris la décision de prendre ma retraite. Donc je vous avise par la présente que je cesse toute activité de transport régulier et adapté.

Je désire remercier chaleureusement chacune et chacun d'entre vous ainsi que toutes les entreprises qui ont contribué au fil des ans à la prospérité de Taxi Bon Conseil enr.

Je vous dis un gros MERCI de la confiance témoignée pendant toutes ces années.

Michel Bourgeois

Propriétaire de Taxi Bon Conseil enr.

UNE LUMIÈRE DE RUE DÉFECTUEUSE?

Si vous avez connaissance qu'une lumière de rue est défectueuse, prenez en note l'adresse civique la plus proche et transmettez-nous l'information par téléphone au 819-336-2744 ou par courriel à nd.bonconseil@cgocable.ca

Nous prendrons les mesures pour faire corriger la situation dans les plus brefs délais.

Merci de votre collaboration!

RÈGLEMENT SUR LA GARDE DES POULES PONDEUSES ET DES LAPINS

PERMIS NÉCESSAIRE



Article 1 : La garde de poules pondeuses et de lapins est désormais autorisée dans toutes les zones. Toutefois des conditions doivent être observées :

1.1 Nombres de poules autorisées

Un maximum de 5 poules pondeuses. Le coq est INTERDIT

1.2 Nombres de lapins autorisés

Un maximum de 5 lapins est autorisé par le terrain.

1.3 Les animaux que l'on retrouve habituellement sur une exploitation agricole sont prohibés : cheval, vache, porc etc.

1.4 Poulailler et enclos extérieur (poules) et cage à lapin

Les poules doivent être gardées dans un poulailler comportant un parquet grillagé de manière à ce qu'elles ne puissent en sortir librement. Les poules ne doivent pas être gardées en cage.

L'aménagement du poulailler et de son parquet extérieur doivent permettre aux poules de trouver de l'ombre en période chaude ou d'avoir une source de chaleur (isolation et chauffage) en hiver.

La conception du poulailler doit assurer une bonne ventilation et un espace de vie convenable :

Un maximum d'un (1) poulailler est permis par terrain

La dimension minimale du poulailler doit correspondre à 0.37m² par poule et le parquet extérieur à 0.92m² par poule.

Les poules doivent demeurer enclouées dans le poulailler ou dans le parquet extérieur en tout temps.

Les poules doivent être abreuvées à l'intérieur du poulailler ou au moyen de mangeoires et d'abreuvoir protégés, de manière à ce qu'aucun autre palmipède migrateur ne puisse y avoir accès, ni les souiller, ni attirer d'autres animaux tels que les mouffettes, les rats, rats-laveurs, etc.

La conception de la cage doit assurer une bonne ventilation et un espace de vie convenable en tenant compte de la grosseur à l'âge adulte du lapin afin qu'il puisse bouger, s'étendre et sauter sans se blesser.

1.5 Localisation

Un bâtiment principal doit être implanté sur un terrain pour y installer un poulailler.

Le poulailler et le parquet extérieur ou la cage à lapin doivent être situés dans la cour arrière ne donnant pas sur une rue à une distance de 2m des lignes de terrain.

Le poulailler ou la cage à lapins ne doit pas être situé dans une zone à risque d'inondation, ni dans la rive d'un cours d'eau.

Le poulailler ou la cage à lapins doit être à une distance minimale de 30m d'un puit.

1.6 Entretien, hygiène, nuisance

Le poulailler et son enclos ainsi que la cage à lapins doivent être maintenus dans un bon état de propreté. Les excréments doivent être retirés régulièrement, éliminés ou composter de manière opportune. Les eaux de nettoyage du poulailler et de son parquet extérieur ne peuvent se déverser sur la propriété voisine.

Les plats de nourriture et d'eau doivent être conservés dans le poulailler ou dans le parquet extérieur grillagé, ainsi que dans la cage à lapin afin de ne pas attirer d'autres animaux ou rongeurs.

Aucune odeur liée à cette activité ne doit être perceptible à l'extérieur des limites du terrain.

1.7 Vente de produits et affichage

La vente des œufs, de viande, de fumier ou autres produits dérivés de cette activité est prohibée. Aucune enseigne annonçant ou faisant référence à la vente ou la présence d'un élevage domestique n'est autorisée.

1.8 Maladie et abattage des poules ou lapins

Pour éviter les risques d'épidémie, toute maladie grave doit être déclarée à un vétérinaire.

Une poule ou un lapin mort doit être retiré de la propriété dans les vingt-quatre (24) heures.

Article 2 : Permis

Un permis est requis pour l'implantation du poulailler et de son enclos extérieur ainsi que de la cage à lapin au coût de 30\$. Ce permis est renouvelable annuellement par la suite au coût de 10.00\$.

Article 3 : Amendes

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100\$ mais ne pouvant dépasser 300\$



PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspecteur en bâtiments est disponible à l'hôtel de ville chaque **JEUDI** de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 pour l'émission des permis ou pour toutes informations. (Présentement en télétravail)

Vous avez des travaux à effectuer sur votre propriété? Pensez d'abord à vous procurer un permis.

Cette précaution vous permettra d'assurer la conformité de votre projet.

Voici la liste des travaux qui nécessitent un permis de construction ou de rénovation:

- construction ou agrandissement d'un bâtiment principal
- remplacement du revêtement de la toiture ou des murs
- enseigne
- construction ou agrandissement d'un garage, d'une remise ou d'un abri d'auto
- installation d'un spa ou d'une piscine (même gonflable)
- construction d'une clôture
- remplacement ou modification de portes et fenêtres
- aménagement et intervention sur les rives d'un cours d'eau
- vente de garage
- patio, terrasse, véranda ou portique
- thermopompe
- aménagement du sous-sol
- ajout d'une chambre ou d'une pièce
- aménagement ou ajout d'un nouveau logement
- changement de locataire, commerce ou industrie

Nous appeler avant pour un formulaire pour faire votre demande de permis du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 au 819-336-2744 poste 0



**REMISE DES CERTIFICATS
POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET
UN BON D'ACHAT AU MONTANT
DE 25\$ CHEZ BUROPRO
POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE BON-CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

**BRAVO
POUR TA PERSÉVÉRANCE!**



1ere année gr: 101	Léony Durocher et Clara Pfeiffer
2e année gr: 230	Olivier Lemay et Mahée Chauvette
3e année gr: 301	Eliot Dorion et Alyson Grenier
4e année gr: 401	Nathan Lemire et Mélodie Major
5e année gr: 501	Thomas Castonguay et Megan Vincent
6e année	Alyssia Ouellette et Daphné Boivin



NB: vu le contexte actuel, les certificats et les bons d'achats seront envoyés directement au domicile de l'enfant. L'école nous fournira les adresses de chacun.

Avis à tous les citoyens de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et des environs

CLSC Notre-Dame-du-Bon-Conseil

situé au 91, rue Saint-Thomas
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**Présence d'une infirmière sur place
le jeudi entre 8 h 30 et 11 h 30**

- Administration de médicaments
- Soins, évaluation et surveillance de plaies
- Retrait de points de sutures et agrafes
- Lavage d'oreilles
- Soins infirmiers courants avec rendez-vous
- Prélèvements sanguins

**Pour obtenir un
rendez-vous**

avec ou sans prescription :

819 474-2572
poste 33855



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec



Pair

Un service d'appels
automatisés

RASSURANT

et gratuit!

Offert par la
 MRC
de Drummond

Pour vous inscrire
819 477-2230
poste 0



Des centaines de
vies ont été
sauvées grâce
**AU PROGRAMME
PAIR!**

www.mrcdrummond.qc.ca/programme-pair



LICENCE CHIEN

Si vous faites l'acquisition d'un
chien, veuillez appeler la SPAD
afin de vous procurer une licence.

819 472-5700.

Pour toutes plaintes ou animaux
perdus appeler au même numéro.

ANIMAUX MORTS

Pour signaler un animal mort
(mouffette, chat, raton laveur ou
autre) en bordure du chemin ou
autre

SPAD

Tél: 819-472-5700





Le 7 avril 2020

**REPORT DES DATES D'ÉCHÉANCE
POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Considérant les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, les membres du conseil municipal ont donné un avis de motion afin de modifier le règlement de taxation permettant d'alléger le fardeau fiscal des contribuables en repoussant l'échéance des taxes municipales.

Ainsi, les versements seront prévus comme suit:

8 mai reporté au 8 juillet 2020

7 août reporté au 7 septembre 2020

9 octobre reporté au 9 novembre 2020.

Les chèques postdatés déjà en notre possession seront automatiquement traités aux nouvelles dates d'échéances.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ VILLAGE
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le règlement no. 2020-417 Règlement concernant l'obligation d'installation des protections contre les dégâts d'eau a été adopté par le conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village le 6 avril 2020.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi à l'hôtel de ville située au 541, rue Notre-Dame. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce huitième jour d'avril deux mille vingt.

Isabelle Dumont
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1



**L'avertisseur
de monoxyde de carbone,
un allié efficace contre
les intoxications!**



**AVANT DE RÉNOVER
OU CONSTRUIRE
est-ce que ça prend un
permis?**

**INFORMEZ-VOUS
819-336-2744 #2**



Clinique vétérinaire
Centre du Québec
animaux de compagnie

167, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
J0C 1A0

**Tél. : 819 336-5050
Fax : 819 336-5051**



cvcq@cgocable.ca



Chevaliers de Colomb
Conseil 7753, Bon-Conseil

Raymond Comeau , GC 819-336-5203
Jean-H Proulx, S.F 819-336-3526

620 rue Notre-Dame
Notre-Dame Bon-Conseil Qc
J0C 1A0

Réunion tous les deuxièmes mardis du mois

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village
Pour y vivre et grandir !

819 479-5640



**POUR SIGNALER
MUNICIPALE**



UNE URGENCE

**SI ON NE VOUS RÉPOND PAS,
LAISSEZ UN MESSAGE
NOUS VOUS RAPPELLERONS.**

**SVP NE PAS TÉLÉPHONER AU DOMICILE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
EN RESPECT POUR LEUR FAMILLE.**

VESTIAIRE BON-CONSEIL



Heures d'ouverture:

Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00

Jeudi de 13h00 à 16h00

DERRIÈRE LE PRESTBYTÈRE

**LE BAC POUR LA RÉCUPÉRATION DES
VÊTEMENTS EST CELUI SITUÉ À CÔTÉ DE L'ÉGLISE**

Monique Audet, responsable 819 336-2113

**Carrossier
ProColor®**

PROPERFEX AUTO

carrossierprocolor.com

Service expert à toute épreuve

Denis Therrien

Propriétaire

properfexauto@cgocable.ca

T. 819 336-2388

F. 819 336-3414

1360, route 122

Notre-Dame du Bon Conseil

Québec J0C 1A0

**Firme
Martin Paradis**
Arpenteurs-Géomètres

Martin Paradis, B.Sc.A.
Arpenteur-Géomètre

Courriel : mparadis@paradis-arpenteurs.com

2, rue Newton, Drummondville (Québec) J2C 1R3

Tél. : 819-478-3759 / Téléc. : 819-478-4169

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE

1, ROUTE 116 Est

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N

5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286

GROUPEDGP.COM

info@groupedgp.com

RBQ : 8335-7996-13



Pavage **Veilleux** Asphalté

Pavage Veilleux 1990 Inc.

C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0

• Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198

• Nicolet : (819) 293-8085

• Victoriaville : (819) 752-6515

Licence RBQ : 2416-8304-95



Diane DESCÔTEAUX

2698, 10e rang de Wendover
Bon-Conseil QC JoC 1A0

info@dianedescoteaux.com

www.dianedescoteaux.com

Tél. : 819-818-0580



**Pharmacie
Pascale Lapierre**

Affiliée à :

familiprix

Suivez-nous sur :



familiprix.com

Livraison gratuite

Service de renouvellement
en ligne disponible

281, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

T: 819 336-2313

F: 819 336-2234

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU MERCREDI : 9H À 18H

JEUDI ET VENDREDI : 9H À 21H

SAMEDI : 9H À 17H

Oxy-Centre Inc.
«Une équipe locale pour une expertise mondiale»

CLAUDE LEMAY

Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781

Téléc.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333

1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgocable.ca



**Smith
Asphalté inc.**

RBQ: 5693-0415-01

Tel.: 819 336-3444 / Sans Frais: 1 866-250-3444

Notre-Dame-du-Bon-Conseil

www.smithasphalte.com

danielsmith@smithasphalte.com





Communiqué pour diffusion immédiate

Les élus de la MRC de Drummond s'associent à l'initiative Drummond-UNIS

Le 20 avril 2020 – À la suite de discussions avec les instigatrices du projet, la MRC de Drummond est heureuse d'annoncer un appui majeur au mouvement de communauté Drummond-UNIS. La MRC dégage une ressource, en la personne de Jessica Ebacher, pour s'occuper de la coordination du projet, en plus d'offrir un soutien administratif.

Né dans le contexte de la pandémie de COVID-19 avec l'objectif de promouvoir l'économie locale, le projet Drummond-UNIS se veut une plateforme de contenu informatif et de divertissement en ligne. Une partie de ce contenu sera également accessible sur les ondes de NousTV. Les entrepreneurs et les commerçants de l'ensemble du territoire de la MRC de Drummond, tous secteurs d'activités confondus, pourront ainsi mieux se faire connaître auprès d'une clientèle locale.

« La situation exceptionnelle que nous vivons met en relief le formidable esprit d'initiative qui nous caractérise et la solidarité de notre population. Un projet comme Drummond-UNIS peut agir comme catalyseur pour renforcer le réflexe d'achat local et c'est pourquoi la MRC a voulu s'y associer afin de lui donner une impulsion qui favorisera son développement et sa pérennité », affirme la préfète de la MRC de Drummond, Carole Côté.

Grâce à la participation des entreprises, la plateforme proposera des capsules vidéo de qualité professionnelle et des articles traitant de différents sujets de la vie quotidienne. Une vidéo résumant le projet est disponible au <https://vimeo.com/408866653>.

« Avec Drummond-UNIS, nous partagerons la créativité et le savoir-faire des entreprises d'ici tout en divertissant la communauté. Nous sommes très heureuses de l'appui reçu à ce jour et notre partenariat avec la MRC est une excellente nouvelle », mentionne la porte-parole des initiatrices du projet, Josianne Lauzière.

Appel aux entrepreneurs et aux commerçants

À compter de maintenant, les entreprises et les commerces qui désirent produire du contenu en collaboration avec l'équipe de Drummond-UNIS peuvent manifester leur intérêt en se rendant au <https://drummond-unis.ca>. Il en est de même pour les firmes spécialisées en production vidéo et les rédacteurs professionnels qui souhaiteraient mettre à profit leur expertise pour contribuer à la qualité du contenu qui sera proposé.

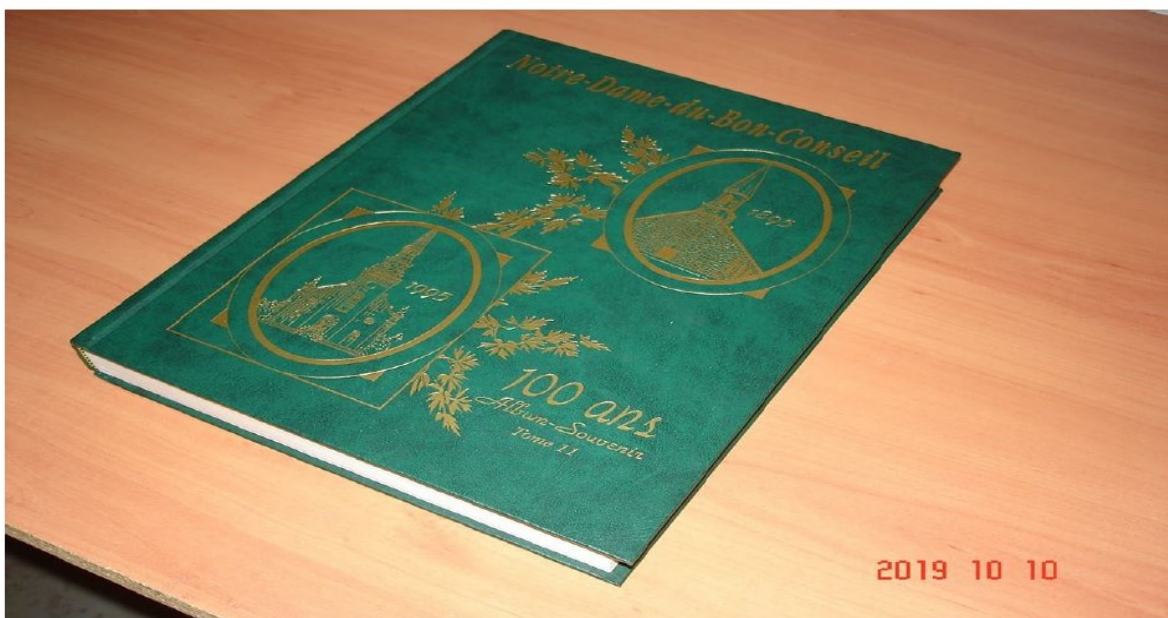
Les six initiatrices du projet, Lysandre Beauchemin, Marianne Waltz, Josée Lacharité, Isabelle Smith, Kathleen St-Louis et Josianne Lauzière, ont déjà obtenu l'appui financier de la Caisse Desjardins de Drummondville, d'UV Assurance et de la Ville de Drummondville. Le partenariat avec la MRC vient consolider le projet et assurer son rayonnement dans les 18 municipalités locales du territoire.



**Tu aimerais avoir
une capsule vidéo?
Dépose ton projet!**

drummond-unis.ca

ALBUM SOUVENIR TOME 2
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL
EN VENTE À LA BIBLIOTHÈQUE 5\$





La toilette n'est pas une poubelle

Disposez de vos lingettes désinfectantes humides dans votre sac de poubelle.

Scellez le sac avant de le déposer dans un contenant de déchets fermé.

RECYC-QUÉBEC
Québec



PROTÉGEZ LA SANTÉ DES AUTRES !

Tousser ou éternuer sans contaminer



1

Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir de papier lorsque vous toussiez ou éternuez.



2

Jetez le mouchoir de papier à la poubelle.



3

Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, toussiez ou éternuez dans le pli de votre coude ou le haut de votre bras.



4

Lavez-vous les mains souvent. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un produit antiseptique.

SI VOUS ÊTES MALADE, ÉVITEZ DE RENDRE VISITE À VOS PROCHES.

Québec.ca

Votre
gouvernement

Québec

**JE SAUVE
DES VIES**

**JE RESTE
CHEZ
MOI**





COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**Les municipalités de la MRC de Drummond
réitèrent leur appui au Cégep de Drummondville et
à sa fondation**

En octroyant 7 500 \$ en bourses d'études à la relève d'ici

Drummondville, le 8 mai 2020 – Compte tenu de la situation actuelle, la remise des Bourses des municipalités mise en œuvre par la Fondation du Cégep de Drummondville n'a pas pu avoir lieu, comme prévu, le 26 mars dernier. Néanmoins, 15 des 17 municipalités de la MRC de Drummond ont tout de même réitéré leur appui aux étudiants et étudiantes du Cégep de Drummondville par l'octroi de bourses de réussite totalisant la somme de 7 500\$.

Rock Moisan, président du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Drummondville, a d'ailleurs souligné l'importance de ce partenariat. « La remise des bourses des municipalités est maintenant devenue une tradition qui perdure depuis plus de vingt ans. La Fondation est fière de pouvoir compter sur des partenaires tels que les municipalités afin de souligner la persévérance scolaire de nos étudiants et étudiantes au Cégep de Drummondville. Cette volonté d'appuyer des étudiants provenant de leur territoire dans la poursuite de leurs études, surtout en ce contexte particulier, est réellement digne de mention. » a-t-il affirmé.

Cette année, 27 étudiants et étudiantes ont bénéficié de la générosité des municipalités suivantes : Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire et Wickham. Pour être admissibles, les élèves devaient satisfaire aux critères de réussite du Cégep de Drummondville et, bien entendu, provenir de l'une des municipalités partenaires du programme de bourses de la MRC de Drummond.

À propos de la Fondation du Cégep de Drummondville

Soulignons qu'au cours des dernières années, la Fondation du Cégep de Drummondville a démontré qu'elle était un allié indispensable en remettant environ 60 000 \$ annuellement en bourses aux étudiants du Cégep de Drummondville, grâce à la générosité de ses donateurs, en plus d'appuyer d'autres projets et initiatives du collège.

Rappelons que la Fondation amasse, gère et distribue des fonds afin que le Cégep de Drummondville demeure une maison d'enseignement supérieur de grande qualité, reconnue pour la réussite de ses étudiants, pour son innovation et pour sa dimension humaine.

LE VILLA-JOIE

BAS DE VIGNETTE : Les 27 récipiendaires des différentes municipalités de la MRC de Drummond remercient l'ensemble des municipalités par le biais d'une photographie d'eux-mêmes indiquant « MERCI ». (Photo : Communications, Cégep de Drummondville)

Source :

Ariane Lavallée

Conseillère en communication

Service des communications

Direction des affaires étudiantes et des communications

Cégep de Drummondville

T. 819.478.4671, poste 4554

C. 819-314-0731

ariane.lavallee@cegepdummond.ca

Fondation
Cégep de Drummondville

MERCI!

Depuis plus de 20 ans, les municipalités de la MRC de Drummond encouragent la persévérance scolaire d'étudiants du Cégep de Drummondville en provenance de leur territoire par l'octroi de bourses de réussite. Ensemble, elles ont remis 7 500 \$ à la relève de chez nous.



VANESSA BOUCHER-COUTU
Drummondville

CHARLIE LAUZIÈRE
Drummondville

DOMINIC PETITCLERC
Drummondville



LYDIA LAGARDE
Durham-Sud

JUSTIN LAROCHE
L'Avenir

ABELLIA CÔTÉ
Lefebvre

JÉRÔME LUSSIER
Lefebvre

LÉANNE WIRTH
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (paroisse)

JULIE THAO SUTHERLAND
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village)



GABRIELLE LAVOIE
Saint-Bonaventure

RACHEL ST-LAURENT
Saint-Bonaventure

AUDREY-LYNE MARTIN
Saint-Cyrille-de-Wendover

MAÉLIE TRINQUE-PERREAU
Saint-Cyrille-de-Wendover

CHARLES CARDINAL
Sainte-Brigitte-des-Saults

ISA-MAUDE CARDIN
Saint-Edmond-de-Grantham



AUDREY-ANNE CHAINEY-RIVEST
Saint-Félix-de-Kingsey

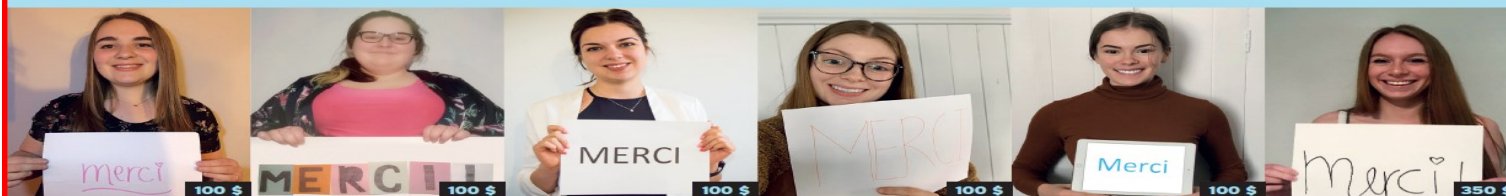
THIERRY BAZIN
Saint-Germain-de-Grantham

GABRIELLE BEAUCHESNE
Saint-Guillaume

LOU GALLANT
Saint-Lucien

CHLOÉ DUPUIS
Saint-Majorique-de-Grantham

JUSTINE DAVIAULT
Saint-Pie-de-Guire



SARAH DENONCOURT
Saint-Pie-de-Guire

MATHILDE LAUZIÈRE COURCHESNE
Saint-Pie-de-Guire

ANOUEK PINARD
Saint-Pie-de-Guire

CHARLOTTE PROULX
Saint-Pie-de-Guire

MÉLANIE TURBIDE-LUPIEN
Saint-Pie-de-Guire

KAILA RODRIGUEZ
Wickham



LES POMMES DE TERRE CARDINAL INC.

1280, RANG 7
STE-BRIGITTE-DES-SAULTS
QUÉBEC (J0C 1E0)
WWW.PTCARDINAL.CA

T: (819) 336-4442
F: (819) 336-4900
INFO@PTCARDINAL.CA



Richard Plante
électrique inc.

Entrepreneur Électricien
résidentiel • commercial • industriel
Service de nacelle 35 pieds

tél.: 819 336-2048
Cell.: 819 388-2048

1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0



Chantal Deslauriers, acupunctrice
membre de l'Ordre des Acupuncteurs du Québec

84, rue des Saules
Drummondville, QC J2C 3N4
C. 514 267-1837

Pour s'offrir du temps, pour un mieux-être!

PIERRE LIBOIRON
— LE MAÎTRE DU CYLINDRE —

819 461-7300

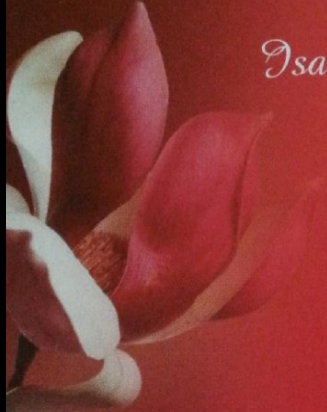
pierreliboiron1956@gmail.com

Réusinage de pompes, de cylindres
& de moteurs hydrauliques

Vente de joints étanches hydrauliques
& pneumatiques



SÉBASTIEN SCHNEEBERGER
Député de Drummond-Bois-Francis



Isabelle Tremblay D.O.
Ostéopathe
bébé, enfant, adulte

280 Des Érables, Bon-Conseil,
J0C 1A0
819-336-9223
Sur rendez-vous seulement

osteo.isa.tremblay@hotmail.com



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
Bon Conseil 2011

Dr. René Bergeron
Dr. Guillaume Bergeron
Dre. Danny Mercure
Dre. France Sylvestre
Dre. Véronique Durand
Dre. Marie-Claude St-Louis
Dr. Dany-Pier Prince
Dr. Vincent Bourgeois

• Médecine & Chirurgie des animaux de compagnie (chats et chiens)
324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0
(Voisin de la caisse populaire)
Téléphone : 819-336-3332 Télécopie : 819-336-2399
clinbonconseil@gmail.com

Soins des pieds

Pour prévenir ou corriger

- coupe des ongles (incarné)
- kératose (corne) cors
- correction d'ongle courbé
- troubles circulatoires, diabète

À domicile ou clinique

Manon Blanchette
Membre des podologues
affiliés du Québec

T 819 336-3895 | C 819 314-0026

La Bouffe à Réal

- Pâtés – tourtière – ragoût - quiche
- Soupes en pots Mason
- Marinades
- Tartes – carrés aux dattes
- Rouleaux impériaux
- Soupe Wonton

**LIVRAISON
À DOMICILE**

Tél. : 819 473-0129 Facebook : Réal Lauzière 290, rue Jérôme, Bon-Conseil (Qc)



Une équipe pour vous servir!

Sylvain Jutras et Marie Josée Lafleur
Planificateurs financiers 819 478 4159 # 442



Analyse de placements, assurance vie, assurance invalidité, assurance collectives, réer collectifs, hypothèque, REER, CELI, CRI, FRV, fonds de pension et rapports d'impôt

**ENTREPOSAGE
MOBILE**
à domicile
DRUMMONDVILLE & SOREL-TRACY

ESTIMATION GRATUITE!



DIMENSIONS & PRIX

54' x 97' / OUVERTE	50.00\$ / 3 jours	100.00\$ / 7 jours
5' x 10' / FERMÉE - 2 PORTES	60.00\$ / 3 jours	125.00\$ / 7 jours
6' x 12' / FERMÉE - PORTE RAMPE	80.00\$ / 3 jours	150.00\$ / 7 jours
7' x 16' / FERMÉE - 2 PORTES	100.00\$ / 3 jours	180.00\$ / 7 jours
7' x 18' / FERMÉE - 2 PORTES	125.00\$ / 3 jours	250.00\$ / 7 jours

**DÉMÉNAGEMENT - TRANSPORT
LOCATION DE
REMORQUES**

PROMOTION

LOCATION **4 JOURS**
pour le **PRIX DE 3**

LOCATION **9 JOURS**
pour le **PRIX DE 7**

entrepasagemobile-location.com | 1 877 391-4949

Comeau et Trépanier, notaires

Me François Comeau
notaire

Me Sophie Lamothe-Comeau
notaire fiscaliste

Me Catherine Grenier
notaire et médiatrice familiale avec engagement



422, rue Germain à Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0

819 399-2673 / 819 336-2200

Ongles SG

Simonne Groulx Technicienne en pose d'ongles
480 Rue Notre-Dame | Notre-Dame-du-Bon-Conseil

514.973.1332



Multi Menu Ste-Perpétue enr

Serge Dion & Simonne Groulx
Franchisés

**LIVRAISON
GRATUITE**

Magasinez en ligne!

Nourriture pour animaux

SIÈGE SOCIAL
1 877 462-0056

www.multimenu.net

114, rang St-Charles
Ste-Perpétue, Qc J0C 1R0

Tél.: 819 336.6562
Cell.: 819 469.6562
Téléc.: 819 336.9262

Courriel: steperpetue@multimenu.ca



**Diane
T. CAMIRAND**



Agente de distribution

Tél.: 819 336-2866
Cell.: 819 475-4824

dcamirand.ssjb@gmail.com
www.ssjbq.quebec.ca

222, rue Saint-Marcel
Drummondville QC J2B 2E4
Tél.: 819 478-2519 | 1 800 943-2519
Téléc.: 819 472-7460

POUR UNE ASSURANCE VIE DIFFÉRENTE!
– Jusqu'à 25 000 \$ | Règlement rapide –

**14 jours à 1 an
gratuite**

**1 an à 19 ans
à partir de
0,90 \$/mois**

**20 ans et plus
à partir de
2,27 \$/mois**



*L'assurance d'une culture québécoise
forte et vivante*

TRIO ÉTUDIANT

 Desjardins

POUR L'EMPLOI

**INSCRIPTION 2020
APPRENTI-STAGE**



 **Carrefour**
jeunesse-emploi
Comtés Richmond • Drummond-Bois-Francs

Partenariat gagnant

 **Desjardins**

En collaboration avec les municipalités participantes
Ham-Nord • Kingsey Falls Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village)
Saint-Albert • Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Rémi-de-Tingwick
Saint-Samuel • Sainte-Clotilde-de-Horton • Sainte-Éizabeth-de-Warwick
Sainte-Séraphine • Tingwick • Warwick



Association féminine d'éducation et d'action sociale
Thème 2019-2020 « Le travail invisible ça compte »

DERNIÈRES NOUVELLES DE VOTRE AFEAS

Bonjour à vous toutes,

Je dois vous dire que pour le moment, les nouvelles sont plutôt minces.
Notre Afeas régionale nous a fait savoir que toutes les équipes étaient à réorganiser avec l'Afeas provinciale les communications en mode virtuel.
Le défi est de taille nous dit-on et nous devrions recevoir d'autres informations très bientôt.

Pour les membres qui n'ont pas internet, nous avons déjà annoncé par courriel que les nouvelles cartes de membres seront remises en septembre.

Nous devons compléter notre programme d'Activités Femmes d'Ici le 12 mai avec l'Assemblée générale annuelle mais dû au confinement, elle n'aura pas eu lieu.
Par ailleurs à cette période-ci de l'année, nous faisons habituellement relâche jusqu'en septembre alors d'ici là, nous aurons sans aucun doute d'autres informations à vous transmettre.

*En attendant, nous vous souhaitons de profiter,
au mieux, de votre été tout en espérant que l'automne nous revienne
avec un semblant de « normalité ».*

Nous gardons le moral et au plaisir de vous revoir !

Les membres de votre Conseil d'administration

Claire Martin
Cécile Ménard

Marielle Désilets Vallée
Lucie Laplante

Louise Fréchette
Nicole St-Sauveur

Jacqueline Demers – Juin 2020
819 336-3478



Centre récréatif
Léo-Paul Therrien



Skate parc

Vendredi 15 mai à compter de 16h00

1. Aucun rassemblement
2. Une distance de 2 mètres entre les personnes
3. Le port du couvre-visage est fortement recommandé
4. Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 sont interdites
5. Déposer gourdes, kleenex et autres dans les poubelles (garder l'endroit propre)
6. Aucune musique pouvant déranger le voisinage
7. Pas d'alcool et de drogues
8. Si les mesures ne sont pas respectées, appeler la SQ 310-4141 ou *4141
9. Si les consignes ne sont pas suivies, nous pourrions envisager de refermer celui-ci



La pratique de la planche à roulettes dans ce parc est à vos propres risques; soyez-en avisés.

Les planches à roulettes, les patins à roues alignées, les trottinettes et les BMX sont permis dans ce parc. Aucun vélo de montagne ou autre item ne sont permis dans le parc.

Le port du casque protecteur est obligatoire. Le port des équipements de protection des genoux, coudes et poignets sont **FORTEMENT RECOMMANDÉS**.

Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verre sur le site, ainsi que d'y consommer de l'alcool ou des drogues.

Le site est non recommandé aux enfants de moins de 10 ans, s'ils ne sont pas supervisés.

Il est interdit aux spectateurs de circuler dans l'aire de pratique.

Il est interdit de fréquenter le parc en dehors des dates et des heures d'ouverture.

Lorsque le site n'est pas surveillé, il est interdit de l'utiliser sans la présence d'une autre personne.

En cas d'urgence, de blessures ou autre composer immédiatement le 9-1-1;

Le respect des autres usagers du parc (peu importe leur niveau d'habileté) est primordial; aucun écart de conduite ne sera toléré.

En cas de dommage sur la surface de roulement ou sur les modules, en aviser le service des loisirs

Les modules et la surface de roulement ne doivent pas être utilisés en cas de dommages constatés, d'accumulation d'eau ou de débris.

Toute personne qui ne respecte pas les règlements mentionnés ci-dessus pourra être expulsée du site.

SOYEZ RESPECTUEUX



HÔTEL DE VILLE
COVID-19
Bureaux fermés au public, utilisez le téléphone!

819-336-2744 ou nd.bonconseil@cgocable.ca

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL
Village
Pour y vivre et grandir !

 *4141 | La Sûreté du Québec invite les citoyens à ne pas utiliser le 911 dans le cas de bris de confinement ou de rassemblement, mais plutôt le *4141 sur cellulaire ou le 310-4141 afin de ne pas congestionner les appels urgents du 911.



CAMP DE JOUR

Nous sommes en attente des directives du Gouvernement pour le camp de jour.

Suivez-nous sur facebook , nous vous ferons part des développements aussitôt connus.



Centre récréatif
Léo-Paul Therrien

TENNIS 2020

NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

RÈGLEMENTS

UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS

1. Pour les résidents de Notre-Dame-du-Bon-Conseil un dépôt de 25\$ est demandé pour obtenir votre clé.
2. Pour le remboursement de votre dépôt, vous devez rapporter la clé à l'hôtel de ville ou au Centre Récréatif Léo-Paul Therrien avant le 1er novembre. Si, après cette date, nous n'avons pas reçu la clé, vous perdrez alors votre dépôt.
3. Pour protéger la surface de jeux, nous vous demandons de vous assurer de bien fermer la porte et la lumière lorsque vous quittez le terrain et ainsi éviter que des gens utilisent les terrains à d'autres fins (skate, patins à roues alignées, hockey etc..)
4. Chaque famille détentrice d'une clé pour les terrains de tennis est responsable de l'utilisation de ladite clé et ne peut en aucun cas la prêter à d'autres personnes.
5. Changement des joueurs obligatoire toutes les 60 minutes.

COVID - 19

1. Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 sont interdites.
2. Dans la mesure du possible, une distance de 2 mètres entre les joueurs doit être gardée
3. En simple seulement.
4. Le port du couvre-visage est fortement recommandé.
5. Aucune séance d'entraînement ou leçon n'est permise.
6. Chacun sa raquette.
7. Chacun sa gourde.
8. Déposer gourde, kleenex et autres dans la poubelle à la sortie en quittant.
9. Aucun spectateur

MERCI DE RESPECTER LES RÈGLEMENTS ET BON ÉTÉ!



Centre récréatif
Léo-Paul Therrien

TENNIS 2020

NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

**FORMULAIRE LOCATION DE CLÉ
POUR ACCÈS AUX TERRAINS DE TENNIS**

Date: _____

NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

COURRIEL: _____

COÛT DÉPÔT CLÉ: 25\$ PAYÉ LE _____

SIGNATURE: _____

Poster avec le paiement à Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village

541 Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, J0C 1A0

RETOUR CLÉ _____

REMBOURSEMENT DÉPÔT: _____



COVID-19 – Vous accompagner : notre priorité

En composant 1 800 CAISSES, les membres de 70 ans et plus auront la possibilité de réduire le temps d'attente avant de parler à un conseiller. Ils recevront alors un service d'accompagnement personnalisé qui leur permettra de réaliser leurs transactions financières dans le confort de leur foyer.



Desjardins renforce son appui à ses membres et clients âgés de 70 ans et plus et leur offrira une file d'attente téléphonique prioritaire

=====

FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

Bonne nouvelle ! La Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond participe financièrement à la hauteur de **50 000 \$** à l'implantation de la fibre optique à Sainte-Brigitte-des-Saults !



Dans un souci de toujours restée présente dans sa communauté, la Caisse s'est associée à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour desservir un réseau de fibre optique sur son territoire.

Nous sommes fiers de vous supporter dans vos projets !

=====

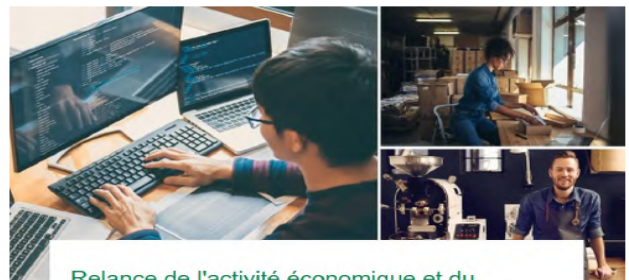
RELANCE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Fonds du Grand Mouvement : 150 M\$ pour des projets dans toutes les régions

Le Fonds C favorise la croissance des entreprises d'ici

Partenariat avec *c Google et Bonjour Startup Montréal* dans une compétition d'innovation

Voyez l'article complet sur le www.desjardins.com.



Relance de l'activité économique et du développement régional : Desjardins déploie sa stratégie pour contribuer à la relance

RÉNOVATIONS AU SIÈGE SOCIAL À BON-CONSEIL

Veuillez noter que les travaux de rénovation ont repris le 11 mai dernier. Suivez-nous sur le Facebook de la Caisse – lorsque nous aurons des nouvelles, nous vous le ferons savoir !

.....

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame

Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-2600

Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover

Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey

LE VILLA-JOIE

Horaire collectes ordures, récupération, matières organiques Juin 2020

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

LÉGENDE

ATTENTION: CHANGEMENT



ORDURES



RÉCUPÉRATION



MATIÈRES ORGANIQUES



COMMERCES à chargement avant
Ordures et recyclage
les jeudis



Yvon Grenier
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective

Primerica
350-B Rue Notre Dame
Notre-Dame Du Bon Conseil (QC) J0C 1A0

819 336 3755 Bureau
819 336 3705 Télécopieur
866 837 7245 Sans Frais
819 336 3830 Résidence
ygrenier.cn287@primerica.com
www.primerica.com/yvongrenier

Alain Raymond

Cantine Le Vi-Lain PIZZA

LIVRAISON * 819 336-2800

Notre-Dame-du-Bon-Conseil,
Ste-Clotilde, St-Cyrille et Ste-Perpétue

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.

360-A RUE NOTRE-DAME
NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

ÉQUIPEMENT DE PELOUSE
CHASSE NEIGE - TONDEUSE - TRACTEUR
PIÈCES ET MACHINES AGRICOLES

ÉRIC LANDRY
MARIO LANDRY
RENALD LANDRY

TEL: 819-336-2130
LANDRY@MACHBENOIT.COM

YvonLEJEUNE
denturologiste

2330, rang Bord de l'Eau
Ste-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0

819 336-3129



Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

819 336-2744



819 336-2030



NO. URGENCE EN TOUT TEMPS: 819 479-5640
(si pas de réponse, laisser un message nous vous
rappellerons)

Courriel:
nd.bonconseil@cgocable.ca



Site internet:
www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

Heures d'ouverture:
Lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le **15** de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :

Vers la fin du mois

Carte d'affaires: \$25.00/pour 2 ans

Annonce classée:

25 mots	\$10.00
1/2 page	\$50.00
1 page	\$100.00

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Âge d'Or.....	819 336-3334
Ambulance.....	9-1-1
Bureau de poste.....	819 336-2611
Carrefour jeunesse-emploi.....	819 358-9838
C.L.S.C.....	819 474-2572
Centre récréatif L.-P. Therrien.....	819 336-3221
Commission de Développement Socio-Économique Village.....	819 336-2744
CPE Papillon Enchanté.....	819 336-5452
Distilla-Cèdre.....	819 397-5010
École Bon-Conseil.....	819 850-1622
Fourrière municipale.....	819 472-5700
HLM.....	819 474-1227
Hôtel de ville, village.....	819 336-2744
Info-Crime.....	1-800-711-1800
Info-Santé.....	8-1-1
Patinoire.....	819 336-3224
Police.....	9-1-1
Pompiers.....	9-1-1
Presbytère Bon-Conseil.....	819 336-2163
SPAD.....	819 472-5700
Taxi Bon-Conseil.....	819 336-3030
Transport collectif (billetterie).....	819 336-2744
Vestiaire.....	819 336-2113

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont
Isabelle Comeau

Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.



Bibliothèque municipale située au 541, rue Notre-Dame

Heure d'ouverture:

Horaire d'été

Lundi:	15h30 à 18h30
Mercredi:	8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00
Jeudi:	8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00
Samedi:	9h30 à 11h00 et 13h00 à 15h30

NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Téléphone: 819 336-2967

